

Alignement avec le Plan Stratégique 2014-2017

Effet 2 : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.

Produit 2.5. Cadres, politiques et institutions juridiques et réglementaires dotés de moyens pour garantir la conservation, l'exploitation durable ainsi que l'accès aux avantages des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que leur partage, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale

Indicateur SP 2.5.1.C : Mesure dans laquelle un **cadre institutionnel** est en place pour veiller à la conservation, à l'exploitation durable, ainsi qu'à l'accès et au partage des avantages des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes.

Situation de base : Notation 2 : Effet très partiel

Cible 2015 : Notation 3 Effet partiel - Cadre institutionnel pour une intégration systématique des enjeux environnementaux globaux au niveau territorial renforcé ;

Source de vérification : Cadre de références et directives en matière d'IEL, guide d'intégration de l'environnement global dans la planification stratégique locale, plan de renforcement de capacités projet, de la Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques/DFCAT, et de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération/DPCC, rapport de l'évaluation finale, les plans de développement communaux intégrant les enjeux environnementaux globaux, note de cadrage en matière d'IEL (basée sur les orientations de la loi cadre 99-12 portant CNEDD) transmise officiellement par le MDCE au MI/DGCL pour diffusion auprès des communes.

Indicateur SP 2.5.4 : Mesure dans laquelle des mécanismes de planification et de budgétisation pour veiller à la conservation, à l'exploitation durable, ainsi qu'à l'accès et au partage des avantages des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes intègrent les principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Indicateur SP 2.5.4.A.2 : Le mécanisme reflète et répond spécifiquement aux besoins et aux intérêts des femmes dans le cadre de sa mise en œuvre

2.5.4.A.2 : Le mécanisme reflète et répond spécifiquement aux besoins et aux intérêts des femmes dans le cadre de sa mise en œuvre

2.5.4.A.3 : Le mécanisme utilise des données ventilées par sexe afin d'évaluer son impact différencié sur les hommes et les femmes à des fins décisionnelles

Situation de base: Non

Cible : Oui

Source de vérification: guide d'intégration de l'environnement global dans la planification stratégique locale, plan de renforcement de capacités incluant le genre, les plans de développement communaux intégrant les enjeux environnementaux globaux et budgets PCD alloué au genre et environnement

Plan d'Action Commun UNDAF 2012-2016

UNDAF Outcome:	Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » sont mises en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, de changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables .
Produits Plan d'Action Commun UNDAF	5.2 : Des plans et projets territoriaux de développement dans les zones ciblées sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable. Indicateur 1: Nb de plans territoriaux mis en œuvre, notamment dans les zones ciblées, ayant intégré les prescriptions de la Charte de l'environnement Cible 2015 : 30 plans communaux intégrant les prescriptions de la Charte de l'environnement Source de vérification : plans communaux intégrant les prescriptions de la Charte de l'environnement.
Partenaires de mise en œuvre	Ministère Délégué Chargé de l'Environnement
Autres partenaires	Ministère de l'Intérieur : Direction Générale des Collectivités Locales, Coordination Nationale de Initiative Nationale du Développement Humain

fl

Texte explicatif

Le projet CB2 « Intégration des aspects de l'environnement mondial dans la planification stratégique et dans le suivi de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain au Maroc » a été développé dans le cadre d'un partenariat entre le MEMEE/DE et le PNUD pour répondre à une priorité nationale et à un besoin important en renforcement des capacités des acteurs locaux en particulier les collectivités territoriales afin de leur permettre de mieux traduire les engagements nationaux à l'égard des trois conventions en actions locales concrètes. Il s'inscrit pleinement dans le processus d'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et se veut apporter une importante contribution à l'élaboration de la stratégie nationale qui en découle, à travers trois résultats :

R1 : Le Cadre institutionnel pour l'intégration de la gestion de l'Environnement global dans les PCD et les projets INDH est développé

R2 : Les capacités d'intégration systématique des cibles environnementales mondiales dans la planification locale sont renforcées

R3 : Un système de gestion adaptative et des leçons tirées du projet établis

En termes de démarche, l'intégration des aspects de l'environnement global dans les projets territoriaux devrait s'effectuer dans le cadre d'une approche holistique basée sur les principes d'intégration (environnement, social et économie), d'articulation entre les différentes échelles territoriales (local, provincial, régional), entre les différents domaines d'action (intersectorialité, convergence) et autour d'enjeux transversaux.

Justification de la révision :

Le projet arrivant à terme, une révision budgétaire s'avère nécessaire pour intégrer le reliquat de l'exercice 2014, pour les travaux de finalisation et d'édition des différents produits du projet en vue d'une large diffusion au niveau national et pour la préparation de la stratégie de sortie et la clôture du projet dans des conditions optimales. La révision va couvrir une période de mise en œuvre de Janvier à septembre 2015.

Période couverte par le Plan d'Action Commun de l'UNDAF : 2012 - 2016

Titre de l'intervention (ou du projet) : Intégration des aspects de l'environnement mondial dans les processus de planification stratégique locale et de suivi de l'Initiative Nationale pour le Développement humain (INDH) au Maroc

Award ID : 00062204

Project ID : 00079586

Durée du projet : 3 ans (avril 2012 - avril 2015)

Arrangement de gestion : Exécution Nationale

Budget estimatif sur une base de 09 mois:

258 088,46 \$

Ressources allouées :

- FEM : 168 188,00 \$
- MEMEE : 89 900,46 \$

Approuvé par le Directeur National du Projet : _____

Directeur National du Projet
« Intégration de l'Environnement
dans la Planification Stratégique Locale » 21 MAI 2015

Approuvé par (PNUD) : _____

Handwritten signature

Mohamed BENYAHIA

29 MAI 2015

Date :



